

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE
DU 19 OCTOBRE 2020

Sous la présidence de Mme DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de Neupré
Mme la Présidente ouvre la séance à 19h20

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : Mme DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de NEUPRÉ, Présidente
M. BEKAERT, Bourgmestre de SERAING,
Mme GELDOF, MM. NAISSE, ROBERT, Mme DELIÈGE, MM. RIZZO, DELMOTTE,
Mme HAEYEN, MM. ROUZEEUW, AZZOUZ, NOEL, Mmes ROBERTY, STASSEN
et M. CUYERS, Membres, M. ADAM, Secrétaire.

Excusé(s) : M. THIEL, Mme KOHNEN, M. NEARNO, Mmes PICCHIETTI, DE LAMINNE DE
BEX et M. CRUNEMBERG, Membres.

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Il n'y a pas de correspondance.

LE CONSEIL,

OBJET N° 1 : Présentation par la police locale de SERAING-NEUPRÉ, relative à la circulation routière.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu la décision du collège de police du 2 octobre 2020 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

PREND CONNAISSANCE

de l'exposé concernant les statistiques relatives aux accidents dont ont été victimes des usagers en 2019 et 2020, sur des passages pour piétons, l'analyse des causes et les solutions envisagées.

Intervention de M. RIZZO.

Réponse de M. HENDRIX.

Intervention de M. ROBERT.

Réponses de M. HENDRIX et de M. BEKAERT.

Réponse de Mme la Présidente.

OBJET N° 2 : Quatrième cycle de mobilité 2020. Appel à mobilité.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants 1 emploi au cadre moyen et 1 emploi au cadre de base et prévoir l'ouverture de réserve de recrutement ;

Vu la décision du collège de police du 9 octobre 2020 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 15 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 15 :

1. de déclarer vacants 1 emploi au cadre moyen, et 1 emploi au cadre de base et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement ;
2. de déterminer comme suit les documents de vacance d'emploi à communiquer à la Direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ**CADRE OPERATIONNEL - cadre de base**

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR MEMBRE Inspecteur de quartier	OUI	1	(3) et (6)	Réserve de recrutement

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – cadre de base – Inspecteur de police.

2. Description de la fonction :

- travailler sous l'autorité du chef de service du commissariat de quartier auquel il est attaché ;
- exécuter les tâches de police administrative et judiciaire dévolues ;
- assumer la gestion d'un quartier selon la philosophie et les principes de la police de proximité ;
- utiliser de manière efficiente le règlement général de police selon les lignes de conduite fournies dans le cadre de la gestion d'un quartier ;
- acter les plaintes, rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant les enquêtes policières utiles pour finaliser les dossiers dans le respect des prescrits dont la MFO3 ;

- répondre aux sollicitations du dispatching (local et/ou CIC), constater de manière qualitative les infractions dénoncées ;
- adopter une attitude "pro active" en constatant les infractions selon la politique interne édictée ;
- mettre tout en oeuvre pour garantir la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques sur le quartier et ce, en parfaite synergie avec ses collègues, les autres partenaires et la population ;
- formaliser des objectifs de travail et participer aux contrôles planifiés ;
- prêter son concours pour toute intervention et/ou appui au département "police secours" ;
- répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veille à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- participer activement à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées ;
- faire preuve d'un esprit de service et d'une culture d'entreprise ;
- participe activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence.

Risques potentiels liés à la fonction :

Risques spécifiques

- travail évalué par le médecin du travail conseiller en prévention comme "poste de sécurité" ;
- agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;
- stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies.

Risques définis

- exposition à un agent chimique et/ou physique ;
- contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
- utilisation de moyen incapacitant ;
- irritation, intoxication, infection ;
- contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
- blessures, maladies du dos ou autres ;
- travail sur écrans ;
- fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
- intempéries ;
- inconfort, maladies ;
- vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
- perturbation du biorythme ;
- contraintes mentales et charge psychosociale ;
- agressions entraînant un stress post-traumatique ;
- mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
- stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique.

3. Profil souhaité :

a) compétences de base :

- pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes ;
- comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement ;
- rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel ;
- identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif ;
- adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation ;

b) compétences de position :

- situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales ;
- approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes ;
- appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes ;
- agir selon les objectifs fixés ;
- appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement ;
- prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes ;

- mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information ;
- réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées ;
- proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers ;
- mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel ;

c) compétences spécifiques :

- être reconnu apte à un poste de sécurité par le médecin du travail conseiller en prévention externe ;
- être titulaire d'un permis valable pour la conduite d'une voiture.

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police.

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING.

6. Conditions particulières exigées :

Nihil.

7. Emploi vacant à la date du :

A déterminer ultérieurement par le chef de corps.

8. Composition de la commission de sélection :

Nihil.

9. Tests d'aptitude :

Un test d'aptitude en matière de maîtrise de la violence ; un test écrit et/ou un entretien oral en fonction du nombre de candidats inscrits.

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ

CADRE OPERATIONNEL – CADRE MOYEN

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR PRINCIPAL Département police secours	NON	1	(3) et (6)	Réserve de recrutement

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – Cadre moyen – Inspecteur principal de police

2. Description de la fonction :

- travailler sous l'autorité du directeur du département police secours ;
- posséder la qualité d'officier de police judiciaire ;
- veiller journalièrement à engager ses collaborateurs sur le territoire local afin de garantir une forme de visibilité en des endroits stratégiquement décidés afin de garantir la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publique ;
- organiser cette visibilité au départ de l'outil dénommé "orbit" afin d'optimiser ces moments de surveillance ;
- assurer une gestion qualitative de l'information tant de police judiciaire que de police administrative ;
- orienter l'action policière sur base du concept de police de proximité ;
- adapter sa gestion quotidienne au départ de la notion de l'excellence dans la fonction de police ;
- organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire CP 3 ;
- aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation des outils à disposition ;
- garantir la stratégie d'une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne décidée ;
- organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la Ville de SERAING et de la Commune de NEUPRÉ ;
- assurer de la qualité de la gestion de l'information dans le module "information" du système ISLP ;
- analyser les plaintes, fait rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits ;
- s'engager à formaliser des objectifs de travail à ses collaborateurs et participer aux actions planifiées ;
- s'assurer de la transversalité de l'action au sein du département police secours en appliquant le principe de la polyvalence nuancée ;
- veiller au respect du matériel en installant un système de surveillance des outils à disposition ;

- analyser les réponses accordées aux appels relatifs à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- être apte à représenter la police locale en qualité de pilote au sein des concertations opérationnelles ;
- faire preuve d'un esprit de service et veiller à garantir la culture d'entreprise ;
- participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence.

Risques potentiels liés à :

Risques spécifiques

- travail évalué par le médecin du travail, conseiller en prévention comme "poste de sécurité" ;
- agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses ;
- stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies.

Risques définis

- exposition à un agent chimique et/ou biologique ;
- contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques ;
- utilisation de moyen incapacitant ;
- irritation, intoxication, infection ;
- contraintes physiques (conditions ergonomiques) ;
- blessures, maladies du dos ou autres ;
- travail sur écrans ;
- fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues) ;
- intempéries ;
- inconfort, maladies ;
- vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale ;
- perturbation du biorythme ;
- contraintes mentales et charge psychosociale ;
- agressions entraînant un stress post-traumatique ;
- mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes ;
- stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique.

3. Profil souhaité :

a) compétences de base :

- pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes ;
- comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement ;
- rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel ;
- identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif ;
- adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation ;

b) compétences de position :

- situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales ;
- approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes ;
- appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes ;
- dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés ;
- appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement ;
- donner les instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe ;
- suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel ;
- repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe ;
- dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun ;
- planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe ;
- prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes ;

- avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation ;
- c) compétences spécifiques :
- être reconnu apte à un poste de sécurité par le médecin du travail conseiller en prévention externe ;
 - être titulaire d'un permis valable pour la conduite d'un véhicule.

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING.

6. Compétences particulières exigées :

Nihil

7. Emploi vacant à la date :

A déterminer ultérieurement par le chef de zone

8. Composition de la commission de sélection :

Nihil

9. Tests d'aptitude :

Un test d'aptitude en matière de maîtrise de la violence, un test écrit et/ou entretien oral en fonction du nombre de candidats inscrits.

Mme la Présidente présente le point.

Intervention de M. ROBERT.

Réponse de Mme la Présidente.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 3 : Modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2020.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 tel que modifié par l'arrêté royal du 5 juillet 2010, portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 59 du 14 novembre 2019 traitant des directives relatives à l'établissement du budget de police 2020 à l'usage des zones de police ;

Vu sa délibération n° 4 du 10 décembre 2019 arrêtant le budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2020, approuvé par l'autorité le Gouverneur de la Province de LIÈGE en date du 8 janvier 2020 ;

Vu le projet de modification budgétaire n° 1 à apporter tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice 2020 ;

Considérant la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et particulièrement les impacts budgétaires à venir liés à celle-ci ;

Vu l'avis de la commission du budget quant à la légalité et aux implications financières prévisibles du projet de modification budgétaire ;

Vu la décision du collège de police du 9 octobre 2020 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

ADOPTE

par 12 voix "pour", 0 voix "contre", 3 abstentions, le nombre de votants étant de 15 , la modification budgétaire n° 1 à apporter aux services ordinaire et extraordinaire du budget de la police locale de SERAING-NEUPRÉ pour l'exercice **2020**, aux chiffres suivants :

SERVICE ORDINAIRE	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
Budget initial	19.644.446,23 €	19.644.446,23 €	0,00 €
Modification budgétaire n° 1			
- Augmentations de crédits	1.099.814,68 €	998.024,15 €	101.790,53 €
- Diminutions de crédits	636.814,42 €	535.023,89 €	-101.790,53 €
NOUVEAUX RÉSULTATS	20.107.446,49 €	20.107.446,49 €	0,00 €

	BUDGET INITIAL		MODIFICATION BUDGÉTAIRE N° 1		NOUVEAUX MONTANTS		
Dotation communale de SERAING	8.419.161,67	€	0,00	€	8.419.161,67	€	
Dotation communale de NEUPRÉ	896.264,87	€	0,00	€	896.264,87	€	
Dotation communale totale	9.315.426,54	€	0,00	€	9.315.426,54	€	
SERVICE EXTRAORDINAIRE		RECETTES		DÉPENSES		SOLDE	
Budget initial	536.090,72	€	504.811,92	€	31.278,80	€	
Modification budgétaire n° 1							
- Augmentations de crédits	0,00	€	0,00	€	0,00	€	
- Diminutions de crédits	3.839,69	€	0,00	€	-3.839,69	€	
NOUVEAUX RÉSULTATS	532.251,03	€	504.811,92	€	27.439,11	€	

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Vote sur le service ordinaire :

- **MR** : oui
- **ECOLO** : oui
- **PTB** : abstention
- **PS** : oui

Vote sur le service extraordinaire :

- **MR** : oui
- **ECOLO** : oui
- **PTB** : abstention
- **PS** : oui

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 4 : Acquisition de matériel informatique - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33 relatifs aux compétences du Conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment l'article 11 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a) (la dépense à approuver HT.V.A. n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant la nécessité pour la police locale de SERAING-NEUPRE d'acquérir du matériel informatique ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition de matériel informatique" établi par le service administratif ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- lot 1 : PC ;
- lot 2 : Ecrans ;
- lot 3 : Accessoires pour PC ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 24.793,38 € hors T.V.A. ou 29.999,99 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de 2020, à l'article 33000/742-53, ainsi libellé : "Achat de matériel informatique" ;

Vu la décision du collège de police de 9 octobre 2020 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 15 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 15 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition de matériel informatique", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,38 € hors T.V.A. ou 29.999,99 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter la liste des opérateurs économiques suivants dans le cadre de ce marché :
 - s.a. ORDITECH (T.V.A. BE 0458.737.843), Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques 29B à 7522 TOURNAI ;
 - s.a. PRIMINFO (T.V.A. BE 0426.966.284), rue du Grand Champ 8 à 5380 NOVILLE-LES-BOIS ;
 - s.p.r.l. EUROPARTS (T.V.A. BE 0447.898.191), Chemin de Sotrez 75 à 4550 NANDRIN,

CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable pour ce marché après réception et examen des offres des firmes arrêtées par lui ;
- d'imputer cette dépense d'un montant estimé à 24.793,38 € hors T.V.A. ou 29.999,99 €, T.V.A. de 21% comprise, sur le budget extraordinaire de 2020, à l'article 33000/742-53, ainsi libellé : "Achat de matériel informatique", dont le disponible est suffisant.

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 5 : Remplacement des contacteurs de délestage à l'Hôtel de police - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment l'article 33 relatifs aux compétences du Conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment l'article 11 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (le montant estimé hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Considérant la nécessité de la police locale de SERAING-NEUPRE de remplacer des contacteurs de délestage à l'Hôtel de police ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Remplacement des contacteurs de délestage" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 6.611,57 € hors T.V.A. ou 8.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de conclure le marché par facture acceptée (marchés publics de faible montant) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de 2020, à l'article 33000/724-60, ainsi libellé : "Maintenance extraordinaire des bâtiments" ;

Vu la décision du collège de police du 9 octobre 2020 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 15 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 15 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Remplacement des contacteurs de délestage", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées

comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.611,57 € hors T.V.A. ou 8.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

2. de conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ;
3. de consulter la liste des opérateurs économiques suivants dans le cadre de ce marché :
 - s.c.r.l. ETABLISSEMENTS STEFENATTO (T.V.A. BE 0430.045.936), rue du Many 119 à 4100 SERAING ;
 - SQUELIN (CED élec) [T.V.A. BE 0829.728.496], avenue Nusbaum 12 à 4141 LOUVEIGNÉ ;
 - s.p.r.l. ELECTRICITE ALAIN DELAVIGNETTE (T.V.A. BE 0864.418.864), rue de la Rose 172 à 4102 SERAING (OUGRÉE),

CHARGE

1. le collège de police d'imputer cette dépense pour un montant estimé de 6.611,57 € hors T.V.A. ou 8.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise, sur le budget extraordinaire de 2020, à l'article 33000/724-60, ainsi libellé : "Maintenance extraordinaire des bâtiments", dont le disponible est suffisant ;
2. le service des marchés publics de la rédaction du rapport d'examen des offres en concertation avec le service administratif ;
3. le service administratif de l'établissement des bons de commande afférents à ce marché.

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

QUESTION D'ACTUALITÉ

M. ROBERT - concernant le suivi de la demande de relance de la concertation syndicale au sein de la zone de police

Exposé de M. ROBERT.

Réponse de Mme la Présidente.

Intervention de M. ROBERT.

Réponse de Mme la Présidente.

La séance publique est levée